N° 939 — IVme Année. 5ct Le Numéro. 5ct Mercredi 16 Janvier 1884.

L'IMPARTIAL

RÉSUMÉ DES NOUVELLES ET FEUILLE D'ANNONCES

Paraissant à la Chaux-de-Fonds, tous les jours excepté le Lundi.

Bureaux, 1, Rue du Marché, 1.
sera rendu compte de tout ouvrage dont il sera adressé un exemplaire à la Rédaction.

ABONNEMENTS & ANNONCES
Imprimerie Courvoisier, rue du Marché, 1
Chaux-de-Fonds
et rue du Collège, 309, Locle.

Arrivée de GARE DE CHAUX-DE-FONDS Départ pour

SERVICE D'HIVER du 15 Oct. 1883

GARES.	m.	m.	s.	s.	s.	s.
Locle . . .	5 —	8 57	1 27	3 17	5 42	8 22
Neuchâtel .	—	10 —	1 40	—	5 52	10 17
Genève . .	—	—	1 40	—	5 52	10 17
Bienne . .	8 42	11 47	2 10	—	5 27	10 27
Berne . . .	—	11 47	2 10	—	5 27	10 27

GARES.	m.	m.	m.	s.	s.	s.
Locle . . .	7 30	10 9	11 54	2 19	6 2	10 34
Neuchâtel .	5 18	9 7	—	1 40	5 52	—
Genève . .	5 18	9 7	—	1 40	—	—
Bienne . .	5 5	7 20	10 —	3 28	6 50	—
Berne . . .	5 5	7 20	10 —	3 28	6 50	—

PRIX D'ABONNEMENT, franco pour la Suisse
1 an, fr. 10, 6 mois, fr. 5»50, 3 mois, fr. 3.
Pour l'Etranger le port en sus.

PRIX DES ANNONCES
10 ct. *la ligne ou son espace; prix minimum d'une annonce, 75 centimes.*

— MARDI 15 JANVIER 1884 —

Chaux-de-Fonds.

Club du Mardi. — Réunion au quillier du Cercle, mardi 15, dès 8 1/2 h. du soir.

Club des vieux garçons. — Réunion, mardi 15, à 8 1/2 h. du soir, au local.

Conférence publique. — Mardi 15, à 8 1/2 h. du soir, à l'Amphithéâtre. « Gustave Droz », par M. John Clerc, professeur, à Neuchâtel.

Théâtre. — Grand concert donné par Mlle Clotilde Gianoli, pianiste, M. Provesi, violoncelliste, avec le concours de la musique des « Armes-Réunies », mercredi 16, à 8 h. du soir.

Société fraternelle de Prévoyance. — Assemblée générale, mercredi 16, à 8 1/2 h. du soir, à l'Amphithéâtre.

Club des Dérame-Tot. — Réunion, mercredi 16, à 9 h. du soir, au local.

La Bienfaisante. — Assemblée générale, mercredi 16, à 8 1/2 h. du soir, à l'Hôtel-de-Ville.

Chronique Suisse.

Encore les Mormons. — Les journaux bernois commencent à s'inquiéter des allées et venues des missionnaires ou apôtres mormons. Un de ces apôtres parcourt l'Oberland et cherche à raccoler des fidèles pour le pays des saints. Il y a lieu de se défier, dit un journal d'Interlaken ; on sait les malheurs apportés dans diverses familles par ces dangereux individus. L'autorité bernoise s'est déjà occupée de ces apôtres, on a pu constater qu'ils sont parfaitement en règle en ce qui concerne les papiers, leurs comptes, etc. Reste la question de savoir si cela suffit.

Le prêt de la Nationalbahn. — Il paraît que le Conseil fédéral a eu l'idée de charger le canton de Zurich, soit Winterthour, d'une participation de 800,000 francs en sus de la répartition précédente et que Zurich a refusé.

D'autre part, une réunion de conseillers d'Etat, de députés au Grand Conseil et de députés à l'Assemblée fédérale du canton d'Argovie a décidé de proposer au Grand Conseil de porter la participation du canton de 500,000 francs à un million. L'Etat ferait à cet effet un emprunt.

Nouvelles étrangères.

France. — On mande de Saint-Etienne que M. Rondet, le secrétaire-général de la fédération des mineurs, a rendu compte dimanche soir, devant un auditoire comptant 300 personnes environ, de sa tournée dans le Nord et de ses entretiens avec la commission parlementaire des mineurs. Il a affirmé avoir toujours recommandé le calme. D'après lui, les mines du Nord et du Pas-de-Calais font appel aux ouvriers allemands.

— Il y a des gens que rien ne décourage. L'entreprise du marquis de Rays paraît, au contraire, avoir séduit de nouveaux entrepreneurs de colonisation privée qui ont inondé de l'affiche suivante les murs du quartier de La Villette et d'autres faubourgs de Paris :

« A tous les ex-officiers des corps francs et fédérés et aux volontaires que j'ai enrôlés pour former les corps coloniaux :

» Vous savez que ces corps sont formés principalement pour coloniser. Aussitôt le pays pacifié, les hommes qui désireront travailler auront leur congé. Les autorités militaires ne pourront appeler sous les armes les hommes que si elles jugent nécessaire une expédition.

» Hâtez-vous car mon plan d'armée coloniale a été déposé sur les bureaux de la Chambre des députés et est soumis maintenant à la commission militaire. Les dons que vous voudrez faire à la France pour la formation de ces bataillons, quelle que soit leur nature, espèces ou fournitures, devront être déposés chez M. Rondeau.

Signé : Richard,
ancien courrier de la Défense nationale, ex-colonel. »

Suit la mention :

« Ma devise est : Du pain et le bien-être pour tous au bout de nos baïonnettes dans nos colonies. »

— L'administration du *Révolté*, de Genève, dont l'entrée vient, comme on s'en souvient, d'être interdite en France, a adressé à l'*Intransigeant* l'avis suivant, avec prière d'insérer :

« Nous prévenons nos abonnés que, malgré la défense gouvernementale, ils continueront à être servis comme par le passé. Seulement, vu les frais que l'organisation de ce nouveau service nécessitera, nos amis comprendront que nous avons besoin de la bonne volonté de tous ; nous serons forcés de supprimer l'envoi à tous ceux dont l'abonnement ne sera pas régulièrement payé. En conséquence, nous comptons sur le dévouement de tous. Que nos amis comptent sur nous. »

Allemagne. — Le gouvernement impérial continue à vouer tous ses soins à la défense des frontières orientales de l'Allemagne. Le dépôt secondaire de Boyen, renfermant le matériel d'artillerie, va être élevé au rang d'un magasin principal, et cette petite forteresse sera agrandie en vue de mettre tout son contenu à l'abri d'un coup de main militaire. (Boyen est situé dans la Prusse orientale, près de la frontière russe.)

Les autorités militaires affirment maintenant que l'augmentation des garnisons de Posen, Thorn et Kœnigsberg provient de ce fait que ces forteresses, qui sont devenues des places de guerre de premier rang, n'avaient pas encore élevé le chiffre de leurs garnisons au point d'occuper suffisamment tous les ouvrages neufs de défense élevés récemment autour de ces villes. Thorn, entre autres, situé à l'extrême frontière, ne possédait pas de cavalerie. Il est évident qu'une place située ainsi aux avant-postes doit avoir un corps de cavalerie considérable et une garnison permettant de soutenir avec succès et de repousser le premier choc de l'ennemi.

Tout cela ne fait guère prévoir une paix bien durable.

— Quatorze employés aux messageries postales à Berlin ont été arrêtés ; il s'agit de vols considérables.

— Un conducteur auxiliaire de la ligne de Hof à Eger (Bavière), avait dévalisé une dame seule dans un coupé ; arrêté aussitôt et incarcéré, il s'est pendu dans sa prison.

Espagne. — Les débats de l'adresse se termineront mercredi. Les membres du cabinet ne dissimulent pas qu'ils s'attendent à une défaite certaine.

L'anxiété est considérable à Madrid et dans les provinces.

D'après la presse provinciale, les autorités redoubleraient de précautions, près des frontières, contre les menées zorrillistes qui continuent.

Serbie. — Dans un rapport adressé au roi sur la dernière insurrection, le ministre-président, M. Christitch, dresse la statistique suivante de la répression :

94 individus ont été condamnés à mort. De ce nombre, 10 ont réussi à s'échapper, 1 s'est suicidé ; les sentences rendues contre 63 personnes ont été commuées et, enfin, 20 condamnés ont été exécutés. En outre, 567 individus ont été condamnés à la peine des travaux forcés et 73 à la réclusion ; enfin, 75 personnes ont été acquittées par la cour.

Egypte. — On mande de Khartoum, au *Times*, que les insurgés avancent sur les rives du Nil bleu. Ils ont pillé Hélouan. Le télégraphe de Sennaar est constamment coupé.

Le *Daily-News* dit que la Porte n'interviendra pas dans le Soudan. Le bruit court que des tribus de Tripoli marchent pour rejoindre le Mahdi.

Le Mahdi demande une rançon de 2000 livres sterling pour cinq religieuses et quatre prêtres qu'il détient prisonniers.

Le consul autrichien au Caire a ouvert une souscription.

Chili. — Une dépêche de Lima annonce que la Chambre des députés du Chili a approuvé le traité de paix conclu avec le Pérou.

Les grèves en France.

Dimanche, à Paris, la réunion tenue par les cochers grévistes, à la salle Chaynes, a été tumultueuse et il s'y est produit quelques incidents. Le président du bureau, ayant tout d'abord demandé à ses camarades ce qu'ils pensaient des résultats obtenus jusqu'à présent par la grève, on lui a presque unanimement répondu que l'on n'était pas plus avancé que le jour où la grève s'était déclarée. Des discussions assez vives se sont alors élevées à ce sujet au sein de l'assemblée ; elles ont donné lieu à l'expulsion de quelques cochers.

Les chauffeurs et matelots grévistes de Marseille ont tenu samedi soir une réunion à la chambre syndicale. Cinq cents personnes y assistaient.

Me de Pleuc, avocat, défenseur des grévistes, a rendu compte des démarches qu'il a été chargé de faire auprès des Compagnies. Les pourparlers engagés sont restés sans résultat.

M. Mazza, président de la commission exécutive de la grève, prend ensuite la parole, et dans un discours assez violent déclare qu'il ne se réembarquera jamais aux anciennes conditions, et qu'il préfèrera ramasser dans les rues les crottins de chevaux. Il excite ses collègues à la résistance et termine en disant qu'il faut faire la révolution dans la marine marchande. (Applaudissements frénétiques et cris de : Vive la grève !)

A la suite de cette séance, la commission d'initiative s'est réunie et a rédigé le manifeste suivant, adressé à tous les chaffeurs et matelots :

« La commission d'initiative de la grève invite les quelques hésitants à se grouper avec ceux qui, depuis vingt-six jours, luttent avec l'acharnement que vous connaissez.

» Ainsi, citoyens, pas d'hésitation ! Sac à terre, encore une fois ! Votre concours ne peut qu'augmenter notre force et mettre un terme à la lutte depuis si longtemps engagée. Nous avons la conviction que vous ne resterez pas indifférents à notre appel.

» Vive le droit ! Vive la liberté ! »

La grève des ouvriers tisseurs du Thillot (Vosges) est terminée. Mais une autre grève vient d'éclater à Bussang (Vosges). Cent ouvriers de la fabrique de tissages de M. Klentzy ont cessé leur travail, ne voulant pas subir le nouveau tarif qui leur est fixé. Les ouvriers se sont promenés en chantant dans les rues de la ville; on les a ramenés au calme et ils se sont dispersés. Ils ont ensuite nommé des délégués pour s'entendre avec les patrons.

Nouvelles des Cantons.

BERNE. — Le public de St-Imier a quand même eu raison des laitiers qui voulaient porter le prix du lait à 20 cent. le litre. Malgré l'amende conventionnelle de 100 francs qui liait MM. les laitiers à ne pas vendre de lait au-dessous de 20 centimes, il est maintenant presque partout à 18. Rien n'est changé, sauf les fournisseurs et les clients. Voyant la résistance du public et la Société laitière se fonder à leur barbe, les laitiers intelligents sont allés offrir leur lait à 18 cent. au public bon payeur et dédit le lait partout où ils avaient de la peine à rentrer dans leurs fonds.

— On écrit de Besançon. le 7 janvier, au *Jura Bernois* de St-Imier :

« Je viens d'apprendre que les Français habitant St-Imier ont adressé une pétition à la Constituante bernoise pour réclamer le droit de vote dans les communes.

» Je n'ai pas l'intention de leur adresser un reproche à ce sujet, mais je trouve qu'ils feraient bien de ne pas oublier le langage de la presse française envers les étrangers.

» Dans un grand nombre de journaux français, on trouve chaque jour des excitations contre les ouvriers étrangers ; on recommande surtout aux industriels et aux commerçants de refuser du travail et de congédier hardiment tous les ouvriers étrangers. Ces journaux déclarent que tous les moyens sont bons à employer, excepté toutefois ceux qui seraient de nature à amener des complications internationales.

» Pour ne vous parler que de Besançon, les Suisses sont violemment attaqués par la presse locale, on leur reproche la cherté des loyers, la décadence de l'horlogerie et bien d'autres choses encore.

» C'est ainsi que la *Démocratie franc-comtoise*, dans son numéro du 25 mars 1883, insistait pour que tous les étrangers, hommes, femmes et enfants, soient frappés d'un impôt spécial de 4 fr. par mois *(quatre francs)*.

» Vous comprenez facilement, Monsieur le Rédacteur, que les Suisses habitant Besançon et qui peuvent presque toutes les semaines trouver dans le journal précité, des articles où l'on prêche la haine contre eux, ne sont pas tentés de croire qu'une ère de liberté et d'égalité commence. »

LUCERNE. — J. Studer, de Wohlhausen, détenu au pénitencier de Lucerne, a réussi à s'échapper ; il a profité du moment où, ramené de l'atelier à la prison, il passait à travers une cour, pour se hisser sur un mur, sauter sur un tas de fumier qui se trouvait derrière et se faufiler dans la caserne. Des enfants ayant vu l'affaire firent du bruit, mais le prisonnier disparut, bien que deux gendarmes eussent en vain sollicité le concours de personnes près desquelles le fuyard passa. Studer a été condamné à perpétuité comme incendiaire ; son frère subit la même peine pour meurtre.

Chronique neuchâteloise.

⁂ *Réunion de Salutistes.* — La *Suisse libérale* raconte qu'une réunion de salutistes a été tenue un des soirs de la semaine passée à Serrières : les membres de la réunion ont été, à leur sortie, assaillis à coups de pierres et une jeune fille, Mlle Wyssa, sœur du soldat de l'Armée, mort à Genève l'automne dernier, a reçu une pierre dans l'œil. La blessure serait grave et on croit que l'œil sera perdu.

⁂ *Orphelinat Borel à Dombresson.* — La commission administrative de l'Orphelinat Borel ayant décidé qu'une nouvelle famille d'orphelins serait installée dans la colonie pendant l'année et que la direction en serait confiée à un père et à une mère, le père devant en outre être employé à divers travaux dans l'intérieur de l'établissement, un concours est ouvert pour cet emploi jusqu'au 10 février 1884.

Les parents qui auraient l'intention de postuler devront adresser leur demande avec toutes pièces et certificats à l'appui au directeur de l'institution, le citoyen Dr Ladame, à Dombresson, qui leur communiquera les conditions et avantages attachés à cet emploi.

⁂ *Avis aux amateurs d'antiquités.* — Toutes les personnes s'occupant de collectionner, soit en simples amateurs, soit en antiquaires de profession, connaissent naturellement la petite ville fraçaise de Mandeure, sur le Doubs, à quelques kilomètres de Montbéliard. Jusqu'à présent cette localité passait pour être très riche en antiquités romaines et autres, et bon nombre d'amateurs neuchâtelois y ont fait eux-mêmes des recherches et des achats. Personne ne soupçonnait la bonne foi dans les transactions à passer avec certains individus de Mandeure; aujourd'hui, il faut, paraît-il, revenir de cette bonne opinion, car voici ce qu'un « antiquaire » écrit au *Quatorze Juillet* de Montbéliard :

« ...Plusieurs amateurs croyant acheter des médailles trouvées à Mandeure, ont payé fort cher des médailles de provenances inconnues, probablement achetées sur les quais de Paris ou ailleurs à raison de 10 ou 20 centimes la pièce. Il en est de même d'autres objets, fibules, statuettes, etc. Une statuette grossière en bronze, payée de 5 à 10 francs chez un marchand de bric-à-brac, vaut son pesant d'or en arrivant à Mandeure. On ne peut en faire un prix assez élevé et on vous affirme qu'elle a été découverte dans les champs. Comme ce magot est aussi élégant de forme qu'un aérolithe, on pourrait croire, en effet, qu'il y est tombé du ciel. Mais non, il est arrivé à Mandeure, bien emballé, avec beaucoup d'autres objets, qui attendent qu'un amateur crédule en fasse l'acquisition à un haut prix.

» Cette manière de faire ne peut que déconsidérer les personnes qui se livrent à ce genre de spéculation et mettre en défiance les amateurs qui, jusqu'à ce jour, avaient cru que les objets qu'ils achetaient à Mandeure y avaient bien été trouvés. »

Conseil d'Etat.

Extrait des délibérations du Conseil d'Etat.

Séance du 8 janvier 1884.

Le Conseil a adopté le règlement d'exécution en 52 articles de la loi forestière, du 15 juin 1883.

— Il a sanctionné :

1° Un règlement en 26 articles pour les ateliers de montage de boîtes or de la maison Fritz Perret et Cie, à la Chaux-de-Fonds.

2° Un règlement en 19 articles pour la Société de tir de campagne des Bayards.

Séance du 12 janvier 1884.

Le Conseil a autorisé le Conseil municipal de la Chaux-de-Fonds à accepter la succession Fritz Klentschi, qui est dévolue à l'établissement des jeunes garçons et à faire les démarches nécessaires pour recueillir cette succession. Il l'a en outre exempté du paiement des droits de succession dus à l'Etat.

— Il a nommé le citoyen Auguste Clerc, à Sauges, aux fonctions d'inspecteur du bétail de cette localité en remplacement du citoyen Henri Pierrehumbert, démissionnaire, et aux fonctions d'inspecteur-suppléant le citoyen Charles Colomb-Nicoud, en remplacement du citoyen François Bolens, démissionnaire.

— Par lettre de ce jour, le Conseil annonce au Conseil fédéral qu'il adhère à la proposition faite par le royaume de Wurtemberg pour la conclusion d'une convention relative au transport des cadavres, et que l'autorité du canton de Neu-

---

FEUILLETON DE L'IMPARTIAL 17

L'ENFANT VOLÉ

Par Louis Collas

Evidemment, la tentative d'escalade qui m'avait tenu en éveil était une feinte pour détourner mon attention de celui qui s'introduisait par un autre côté.

Quel pouvait être le but de cette violation de domicile? Je me creusais la tête sans pouvoir le deviner. Tout le reste de la nuit je fus en proie à une mortelle inquiétude. Dès que le jour parut, je fis partout des recherches minutieuses et parvins à découvrir dans un pavillon où l'on déposait des instruments de jardinage un paquet assez volumineux déposé sons un amas de graines. Je m'empressai de le porter à M. de Montmahé; il renfermait des brochures, des opuscules rédigés dans le sens le plus hostile au gouvernement du jour, renfermant des appels à la désobéissance et à la révolte.

— Attendons-nous à une perquisition, me dit mon protecteur, j'ai été dénoncé comme détenteur d'écrits insurrectionnels.

Nous allumâmes un grand feu et réduisîmes en cendres le paquet compromettant. M. de Montmahé cacha soigneusement d'autres papiers dont la découverte aurait pu être préjudiciable à d'autres personnes.

A peine avions-nous pris ces précautions qu'on frappa à la porte et qu'une voix impérieuse ordonna d'ouvrir au nom de la loi. La perquisition que nous prévoyions s'opéra sans résultat. Les moindres cachettes furent explorées; les agents procédaient en hommes qui se croyaient sûrs de mettre la main sur quelques documents importants; ils se retirèrent très désappointés. Toutefois, la trame de nos ennemis n'échoua pas complètement; dans les époques troublées, il reste toujours quelque chose des accusations et le soupçon subsiste lors même qu'elles n'ont pu être prouvées. A des signes non équivoques nous pûmes reconnaître qu'une sourde hostilité agissait dans l'ombre; des rumeurs inquiétantes parvenaient jusqu'à nous.

Je remarquais que Mlle de Montmahé devenait plus triste de jour en jour. Un nuage de mélancolie enveloppait ses beanx traits. En présence de son père, elle faisait d'héroïques efforts pour paraître insouciante et gaie, mais ses yeux et son front trahissaient l'inquiétude, et parfois, au milieu d'un morceau de musique, sa voix prenait malgré elle un accent douloureux, souvent je la voyais promener dans le jardin sa rêverie solitaire. C'était surtout en revenant des rares sorties qu'elle faisait avec Mme Louise, soit pour aller à l'église St-Paul, soit pour porter des secours à des familtes pauvres du quartier, qu'elle paraissait plus soucieuse.

Un jour elle rentra toute bouleversée, elle était très pâle, et se laissa tomber sur une chaise.

— Qu'as-tu, mon enfant? lui dit son père en l'entourant de ses bras.

La jeune fille ne répondant pas, il s'adressa à Mme Louise qui se tenait debout, immobile et triste.

— Je parie que c'est cet odieux Valfons qu'elle a rencontré.

Mme Louise fit un signe affirmatif.

— Et il l'a menacée, le lâche! ajouta-t-il.

— La menace n'était pas pour moi, mon père, dit la jeune fille, mais pour vous.

— Pour moi, que m'importent ses menaces.

— Ne les méprisez pas, mon père; vous savez qu'il est en mesure de vous faire arrêter: il est puissant.

Elle éclata en sanglots.

— Mon père, reprit-elle quand elle eut retrouvé sa voix, si vous vouliez, nous quitterions Paris, nous nous rendrions à l'invitation de ma tante de Bretagne qui nous a offert l'hospitalité; vous y seriez en sûreté, ici j'ai peur pour vous.

— J'y ai pensé, plus tard, rien ne presse encore.

Il s'était, en effet, arrêté à cette idée, mais il en ajournait l'exécution. Il chercha à la rassurer, rallia affectueusement l'exagération de ses terreurs, employa les plus douces paroles pour ramener la sécurité dans son âme. Elle parut se laisser persuader, car elle souffrait de le voir souffrir, mais il y avait une amère tristesse dans son sourire, des larmes dans sa voix.

— Va te reposer, mon enfant, lui dit-il.

Elle était en effet brisée, sa figure était blanche comme l'ivoire.

Pendant que Mme Louise la conduisait à sa chambre, il parcourait la salle avec agitation.

— Le scélérat, le scélérat! murmurait-il.

Je restais silencieux, n'osant dire un mot pour le rassurer; je pensais comme lui que cet homme était capable de toutes les noirceurs et qu'il eût été imprudent de mépriser sa haine.

Sans en rien dire à personne, je résolus de consacrer ma part de vigilance au salut de cette famille à laquelle me rattachaient les liens d'une si profonde reconnaissance. Si les petites causes produisent souvent de grands effets, souvent aussi les plus humbles dévouements ont leur efficacité.

Les sorties de Mlle Laurence devinrent moins fréquentes, et toujours elle marchait accompagnée soit par son père, soit par Mme Louise. Je ne manquais jamais alors de les suivre d'assez loin pour qu'ils ne soupçonnassent pas ma présence. Je portais un regard investigateur autour de moi, prêt à intervenir s'il y avait lieu. Je ne tardai pas à reconnaître Valfons qui fixait ses yeux ardents et sombres sur la jenne fille. Lui-même me remarqua et je vis bien que ma surveillance le gênait. A plusieurs reprises je crus qu'il allait venir à moi pour me demander des explications, mais toutes réflexions faites, il s'en abstint.

Depuis une quinzaine de jours, je me livrais à cet exercice, lorsqu'un soir, à la nuit tombante, je rentrais derrière Mlle Laurence et Mme Louise, qui me précédaient d'une trentaine de pas. Je fus accosté par une femme inconnue qui me présenta un billet. A la lueur d'un reverbère je lus les lignes suivantes :

«Si vous voulez retrouver votre famille, rendez-vous immédiatement près de la Seine au coin de la rue Saint-Paul. Hâtez-vous, l'occasion perdue ne se retrouverait plus.»

Quelle était cette amie mystérieuse? Je pensai aussitôt à Mariette qui peut-être avait retrouvé sa raison et était parvenue à s'échapper. *(A suivre)*

Reproduction interdite pour les journaux n'ayant pas traité avec la Société des gens de lettres.

châtel compétente pour délivrer les autorisations de transport de cadavres, est le Département de l'Intérieur.

Chronique locale.

* *Société fraternelle de prévoyance.* — La Société fraternelle de prévoyance, section de la Chaux-de-Fonds, aura son assemblée générale trimestrielle le mercredi 16 janvier 1884, à 8 1/2 heures du soir, à l'Amphithéâtre du Collège primaire. Vu l'importance de cette assemblée, tous les sociétaires sont tenus d'y assister par devoir.

Les personnes qui désireraient se faire recevoir de cette utile société peuvent s'adresser, pour les renseignements nécessaires, chez tous les membres du Comité, particulièrement chez M. Tell Gaberel, président, Premier-Mars, 6, et chez M. Florian Calame, secrétaire, Pont, 12.

(Communiqué.)

* *Concours de patinage avec prix.* — La Société du Patinage de Chaux-de-Fonds a organisé pour l'une des plus prochaines après-midis, dès 3 heures, un concours varié pour patineurs et patineuses, auquel plusieurs amateurs du dehors sont spécialement invités.

Le jour exact sera annoncé au son du tambour, dès que l'état de la température permettra de le fixer définitivement.

Les prix pour les diverses sections du concours consisteront en lièvres, volailles, etc.

Les conditions en seront affichées à la Cantine, où les inscriptions sont reçues dès le 15 janvier.

Les concurrents paieront une finance de fr. 1 pour chaque inscription faite à temps ; les inscriptions tardives (dans les dernières 24 heures) paieront fr. 1»50. Ces fonds, outre une allocation de la Société, serviront exclusivement à l'achat des prix qui seront exposés.

Un jury impartial sera désigné par la commission d'organisation. Le Comité veillera à l'ordre général.

L'emplacement sera réservé durant environ 1 1/2 heure aux concurrents inscrits.

Les spectateurs occuperont les digues, et ne pourront utiliser l'emplacement qu'une fois le concours terminé. *(Communiqué.)*

Faits divers.

Un drame d'amour. — On mande de Cambrai, 13 janvier :

« Un drame d'amour vient de jeter la consternation dans la ville. Deux jeunes gens de bonne famille, éperdument amoureux l'un de l'autre, s'étaient donné rendez-vous dans le jardin public à six heures du soir.

Cherchant la solitude, les deux amoureux suivirent le rempart. Le père de la jeune fille, la croyant victime d'une séduction, les suivait armé d'un revolver.

Les jeunes gens, entendant marcher derrière eux, montèrent sur le talus et regardèrent. Le père alors visa celui qu'il croyait l'amant de sa fille et tira. Mais la jeune fille, ayant vu le mouvement, s'était placée entre l'arme et celui qu'elle aimait, et reçut la balle, qui la tua raide. Le jeune homme ne voulant pas lui survivre, s'est précipité dans le fossé.

On craint pour la raison du père. »

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

(BUREAU CENTRAL MÉTÉOROLOGIQUE DE FRANCE)

au 14 Janvier

Une forte dépression passe au nord de la Norvège et semble se diriger vers la Finlande. De nouveaux mauvais temps menacent la Baltique. Le baromètre reste élevé à l'ouest et au sud-ouest de l'Europe et en Algérie, bas au sud de l'Italie. Le vent souffle en tempête d'entre nord et nord-est ; la mer est furieuse à Palerme, Brindisi et Lesina. La température baisse en Italie et en Finlande et monte ailleurs. En France le temps couvert et brumeux avec bruines va continuer.

Dernier Courrier.

Berne, 15 janvier. — Plusieurs journaux annoncent que des nouvelles graves seraient arrivées au Conseil fédéral sur l'état intérieur de l'Espagne, où une révolution serait imminente et aurait pour conséquence la proclamation de la République et probablement une guerre européenne, car la triple alliance viendrait au secours du roi détrôné.

Ce bruit doit être accepté avec une extrême réserve ; car on a des raisons de douter que ces nouvelles soient arrivées au Conseil fédéral, au moins sous cette forme.

Il est probable, en tout cas, que si une révolution éclatait, les puissances européennes resteraient parfaitement tranquilles.

— Le mémoire du gouvernement zurichois concernant la Nationalbahn est parvenu au Conseil fédéral. Il expose la situation financière de Winterthour, puis déclare s'en remettre avec confiance à la décision des autorités fédérales comme à un juge impartial.

Genève, 14 janvier. — MM. Rutishauser et LeCointe, membres du Conseil administratif, sont partis dimanche pour aller à Lyon, Paris, Bruxelles et Londres étudier les écoles professionnelles et les musées industriels de ces villes.

Ismaïlia, 14 janvier. — Le vapeur *Mameluke*, a coulé bas, par suite d'une voie d'eau, hier soir, près du lac Timsah.

Le trafic du canal est interrompu.

Les autorités apportent toute l'assistance possible.

Londres, 14 janvier. — Le *Times* publie une dépêche de Hong-Kong disant que l'amiral Courbet a demandé à Haï-Phong quinze jours de vivres en prévision d'un mouvement sur Bac-Ninh.

Paris, 14 janvier. — La Chambre a adopté en seconde délibération le projet organisant des conseils de prud'hommes pour les ouvriers mineurs. La discussion n'a donné lieu à aucun incident.

Rome, 14 janvier. — La *Fanfulla* croit savoir que M. de Giers viendra en Italie.

Paris, 14 janvier. — Un meeting d'ouvriers sans travail s'est tenu dans la salle Lévis ; 4,000 personnes y assistaient, dont quelques femmes. Des discours violents ont été prononcés par les anarchistes qui ont préconisé la révolution armée comme la seule solution possible au chômage industriel. Les délégués du parti ouvrier estiment au contraire que la crise ouvrière s'améliorera si l'on fait appel aux Chambres. Une proposition tendant à inviter les ouvriers à aller le lendemain en masse au Palais Bourbon a été repoussée. Une centaine d'individus ont dansé la carmagnole à la sortie de la réunion.

Six personnes ont été arrêtées, soit pour refus de circuler, soit pour rébellion envers les agents.

Vienne, 14 janvier. — Le fils aîné du changeur Eisert a été enterré aujourd'hui au milieu d'une grande affluence. L'état du père et du fils cadet s'est amélioré et il est possible qu'ils puissent être guéris.

Schlossarek, le complice de Hugo Schenk, est tombé dangereusement malade.

Agram, 14 janvier. — Dans la séance de la Diète où a été discutée la proposition Markowitz dirigée contre la loi sur la gendarmerie, le parti Starcevicz a provoqué un tumulte si violent que la séance a dû être close sans avoir abouti à aucun résultat.

Choses et autres.

Dans une boutique.

La cliente, montrant un porte-monnaie en peau de crocodile :

— Est-ce bon ?

La marchande, avec un entrain aimable :

— Oh ! madame, c'est inusable, éternel ; tous ceux qui en ont acheté viennent nous en redemander !

EXTRAIT DE LA FEUILLE OFFICIELLE
du Canton de Neuchâtel.

Samedi 12 janvier 1884.

Faillites et liquidations sommaires.

Le tribunal cantonal de Neuchâtel a prononcé la faillite du sieur Stucky, Jacob, fermier sur le Mont-des-Verrières. Inscriptions au passif de cette masse au greffe du tribunal du Val-de-Travers, à Môtiers, jusqu'au jeudi 14 février. Tous les créanciers sont convoqués pour le vendredi 15 février, à 9 heures du matin, à l'hôtel-de-ville du dit lieu.

Le tribunal civil du Locle a prononcé la faillite du sieur Holder, Henri, cordonnier aux Ponts. Inscriptions au passif de cette masse au greffe du tribunal au Locle jusqu'au mardi 12 février. Tous les créanciers sont convoqués pour le vendredi 15 février, à 9 heures du matin, à l'hôtel-de-ville du dit lieu.

Bénéfices d'inventaire.

Bénéfice d'inventaire du sieur Wanner, Christian, commis, décédé à la Chaux-de-Fonds. Inscriptions au passif de cette succession au greffe de paix de la Chaux-de-Fonds jusqu'au mardi 12 février. Tous les créanciers sont convoqués pour le vendredi 15 février, à 10 heures du matin, a l'hôtel-de-ville du dit lieu.

Citations édictales.

Le nommé Dreyer, Charles, domestique, sans domicile connu, inculpé de contravention au règlement cantonal sur la pêche du Doubs et à la loi fédérale sur la pêche, a été condamné par défaut, par le tribunal de police de la Chaux-de-Fonds, à 30 francs d'amende et aux frais liquidés à fr. 54»25.

Le nommé Bassler, Fritz, journalier, sans domicile connu, prévenu de vol, a été condamné par défaut, par le tribunal de police de la Chaux-de-Fonds, à trois jours de prison civile et aux frais liquidés à fr. 49»10.

Les nommés Médici, Joseph, Carera, Carlo, Bernasconi, Jean, Heberli, Meinrad, Schædeler, Christian, sans domicile connu, prévenus de scandale et actes de violence, ont été condamnés par défaut, par le tribunal de police de la Chaux-de-Fonds, chacun à trois jours de prison civile et solidairement aux frais liquidés à fr. 85»60.

Le nommé Meystre, Auguste, portefaix, sans domicile connu, inculpé d'actes de violence, a été condamné par défaut, par le tribunal de police de la Chaux-de-Fonds, à un jour de prison civile et aux frais liquidés par fr. 64»10.

Le nommé Petitpierre, Louis-Eugène, sans domicile conuu, inculpé de vol, a été condamné par défaut, par le tribunal de police de la Chaux-de-Fonds, à trois jours de prison civile et aux frais liquidés à fr. 45»80.

Le nommé Denogent, Camille, commissionnaire en librairie, sans domicile connu, inculpé d'abus de confiance, a été condamné par défaut, par le tribunal correctionnel de la Chaux-de-Fonds, à six mois d'emprisonnement et aux frais liquidés à fr. 64»60.

Publications matrimoniales.

Dame Marie-Géorgina Maître née Méroz, horlogère, à la Chaux-de-Fonds, rend publique la demande en divorce qu'elle a formée devant le tribunal civil de la Chaux-de-Fonds contre son mari le sieur Maître, Léon-Pierre, horloger, au même lieu.

Avis divers.

Il a été fait dépôt, en date du 9 janvier, au greffe de paix de Neuchâtel, de l'acte de décès de Marie-Geneviève Racine, religieuse-hospitalière, domiciliée à Neuchâtel, décédée à Noël-Cerneux (France), le 10 octobre 1883. Ce dépôt est effectué dans le but de faire courir les délais pour l'acceptation de la succession de la défunte.

Banque Fédérale, Comptoir de Chaux-de-Fonds

COURS DES CHANGES, le 15 Janvier 1884.

	TAUX de l'escomp.	Courte échéance. demande	Courte échéance. offre	2 à 3 mois demande	2 à 3 mois offre
France	3	99.90	—	99.90	—
Belgique	4	99.75		99.75	
Allemagne	4	123.30	—	123.45	
Hollande	3 1/2	207.75		208.—	
Vienne	4	207.75		208.—	—
Italie,	5	99.90		99.90	
Londres	3	25.14		25.16	
Espagne	5	4.87	—	4.87	
Barcelone	5	4.88	—	4.88	
Portugal	5	5.47		5.47	
Russie	5	2.38		2.38	
Scandinavie	5	1.37	—	137	—
BBque Allemands	pr 100	123.30	123.80		
20 Mark or		24.70	—		
BBque Anglais		25.10			
Autrichiens	pr 100	207.—			
Roubles		2.38			
Doll. et coup.	pr 100	5.10	—		

Escompte pour le pays 3 1/2 à 4 1/2 %.
Tous nos prix s'entendent pour du papier bancable

Prix d'abonnement à L'IMPARTIAL

Un an	Fr. 10»—
6 mois	» 5»50
3 mois	» 3»—

Pour l'Etranger le port en sus.

Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois.

Chaque soir, dès 6 heures on peut se procurer **L'Impartial** au prix de 5 cent. le numéro, chez M. **Paul Jean Richard**, négociant, débit du sel, Serre, 73.

THÉATRE de la Chaux-de-Fonds

Mercredi 16 Janvier 1884

Bureaux : 7½ h. Concert : 8 h.

GRAND

CONCERT

DONNÉ PAR

LA JEUNE PIANISTE

Clotilde Gianoli

Agée de 11 ans

ayant obtenu plusieurs premiers prix au Conservatoire de Genève, et

M. PROVESI

professeur de violoncelle, élève du Conservatoire de Milan

avec le bienveillant concours de la

SOCIÉTÉ DE MUSIQUE MILITAIRE

LES ARMES-RÉUNIES

PRIX DES PLACES

Balcons, fr. 2»50. — Premières, fr. 2. — Fauteuils, fr. 2. — Parterre et Secondes, fr. 1»25. — Troisièmes, 75 ct. 132-1

On peut se procurer des billets à l'avance chez MM. Léopold Beck et Jules Perregaux, magasins de musique ; chez M. Sagne, et le soir à la porte du théâtre.

SOCIÉTÉ DE GYMNASTIQUE D'HOMMES

SOIRÉE FAMILIÈRE

à Bel-Air

le Samedi 26 Janvier courant

à 8 heures du soir.

Tous les sociétaires et amis de la Société sont invités à y prendre part.

La liste de souscription est déposée chez M. **Julien Jeanneret,** magasin de tabacs, rue de la Balance 16.

161-4 LE COMITÉ.

Restaurant de la Gare des Convers

M. **ALBERT GIRARD**

tenancier, recommande son établissement à ses amis et connaissances, qui y trouveront toujours un accueil cordial et de la bonne consommation.

Messieurs les voyageurs pourront se faire servir promptement pendant les arrêts de chaque train, des vins et liqueurs de bonne qualité. 146-3

Zur Beachtung.

Hiermit beehre ich mich ergebenst mitzutheilen, dass Herr **Karl Falkenstein** (seit 10 Jahren in der Uhrenbranche thætig) mit heutigem als Theilhaber in meine En-gros Uhrenhandlung eingetreten ist und wird dieselbe unter der Firma

Sigmund Stern & Cie

fortgeführt.

Frankfurt a/M., 1er Janvier 1884.

115-3 **Sigmund Stern.**

Commission du Commerce.

Cours gratuit de comptabilité, donné au Collège primaire, le **lundi 14 janvier,** à 8½ heures du soir, par Alfred Renaud, maître de Tenue de livres à l'école industrielle.

Le Cours sera divisé en deux parties : 1er cours, partie simple, le lundi ; 2me cours, partie double, le jeudi.

Il sera donné en outre quelques leçons sur les alliages.

Toutes les personnes disposées à suivre ces leçons sont priées de se faire inscrire chez M. Renaud, Fleurs 10.

Le matériel nécessaire sera fourni contre fr. 2 par cours, versés en souscrivant.

La première séance aura lieu le **lundi 17 Janvier 1884.** 3580-1

A louer pour le 23 Avril 1884

plusieurs **logements** de 3 à 4 pièces, au soleil, dans des maisons d'ordre, aux alentours de la gare. 100-1

S'adresser au Bureau du notaire Jules Soguel, Paix 19, à la Chaux-de-Fonds.

Combustibles

3, Rue du Progrès, 3 — CHAUX-DE-FONDS

CH. LAUENER

Haut du Crêt Vaillant 130 — LOCLE

Vente de bon bois sec, au détail. — Charbon de foyard, coke, briquettes G. R.

☛ Toutes les commandes sont rendues franco à domicile.

Achat aux plus hauts prix de chiffons, os, métaux, etc.

Par des prix modiques et des marchandises de première qualité, j'espère mériter toujours davantage la confiance qui m'a été accordée jusqu'à ce jour.

On ne vend pas le **Dimanche.** 65-2

Se recommande

Charles Lauener.

CAVE POPULAIRE

18, Rue du Collège, 18

MAISON FONDÉE à GENÈVE en 1872

Vins de Ménage à emporter

— à 50, 60 et 70 ct. le litre — 1-20

Spécialité de Vins fins et Liqueurs

Bordeaux, Bourgogne, Mâcon, Beaujolais, Neuchâtel, Pyrénées, Madère, Malaga Kirsch, Rhum, Cognac, Absinthe, Vermouth.

Toutes ces marchandises sont de 1er choix et à prix modérés.

Dépôt de **Savons de Marseille.** – Vente au détail à 75 ct. le kilo.

THÉATRE de la Chaux-de-Fonds

DIRECTION : CARL HEUBERGER

Bureaux 7½ h. Rideau 8 h

Jeudi 17 Janvier 1884

Zweite Vorstellung der Saison

Novität! Novität!

Die Darwinianer

(Les Darwinistes)

Original-Preis-Lustspiel in drei Akten von Dr J. B. von Schweitzer.

— Regie : Herr Menges. —

Hierauf :

Je suis un valet de bon ton

oder

Ein gebildeter Hausknecht

Posse mit Gesang in 2 Akten, v. Dr Kalisch Musik von Michaelis.

Regie : Herr Schmitt.

— PRIX DES PLACES : —

Balcons de face numérotés et Premières de côté numérotées, fr. 2»50. — Stalles numérotées, fr. 2. — Secondes et Parterre, fr. 1»25. — Troisièmes, 75 ct.

Næchste Vorstellung Sonntag den 20. Januar. 159-2

IVA-CHARTREUSE

Très fine liqueur, préparée avec l'Iva et autres plantes les plus aromatiques et stomachiques de nos Alpes.

Préparations spéciales d'Iva.

Dépôts pour la Chaux-de-Fonds : PHARMACIES BOISOT et MONNIER. 98-2

- AVIS -

Une jeune personne qui a reçu une bonne éducation, ayant quelques heures disponibles, recevrait quelques jeunes enfants, auxquels elle donnerait les premiers principes d'instruction. — Prix modique.

S'adresser au magasin de Bijouterie, rue de l'Envers 10. 124-2

Tailleuse.

Une dame, bonne tailleuse, désire trouver de l'ouvrage à la maison ou en journées. — S'adresser rue du Manège 16, au premier étage. 93-1

Grand appartement

composé de 7 pièces, avec les dépendances situé rue Léopold Robert, à louer pour St-Georges ou St-Martin 1884. — S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL. 20-2

Gorgonzola.

véritable

Comestibles Ch. SEINET, Place Neuve, n° 10. maison Mme Douillot. 3438-1

Très prochainement

Grand Concours

de Patineurs

a la **Chaux-de-Fonds**

☛ Le public sera avisé par le tambour. 149-2

On demande à emprunter, huit mille francs, au 7 %, d'intérêt, sous bonnes garanties, pour une entreprise lucrative en pleine activité. — S'adresser sous initiales A. B. 100, poste restante Chaux-de-Fonds. 104-1

Aux Patrons Guillocheurs.

Un homme honnête et sérieux désire apprendre, dans le plus bref délai possible, la partie de Guillocheur. On aurait beaucoup de reconnaissance et l'on payerait une somme raisonnable.

S'adr. au bureau de l'IMPARTIAL. 140-3

Potager. A vendre, un beau et bon **potager peu usagé,** avec ses accessoires. — S'adresser rue de la Demoiselle 57, au plainpied. 99-1

A vendre

de gré à gré, **une petite prise de bois,** située à **Entre'deux-Monts,** territoire de la Sagne ; conditions avantageuses.

S'adresser à Louis BOURQUIN, avocat et notaire, à la Chaux-de-Fonds. 137-3

Un remonteur connaissant les échappements ancre et cylindre pour petites pièces remontoirs, désire trouver une place dans un bon comptoir de la localité. Bonnes références. S'adresser par lettre aux initiales F. P., au bureau de l'IMPARTIAL. 130-2

Une jeune demoiselle sachant le français et l'allemand et ayant reçu une bonne instruction, cherche un emploi dans un bureau ou dans un magasin. — S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL. 81-3

Une femme d'un certain âge cherche à se placer comme **servante,** pour faire des ménages ou pour travailler à la journée. — S'adresser rue du Progrès 4, au deuxième étage. 145-3

Un bon démonteur et remonteur pour remontoirs ancre, connaissant très bien les échappements, désire se placer au plus vite dans un bon comptoir de la localité. — S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL. 121-1

Un jeune homme de la Suisse allemande, ayant déjà servi pendant un an et demi dans un magasin d'épicerie et mercerie, cherche une place dans la Suisse française pour terminer son apprentissage. Il entrerait aussi dans tout autre genre de commerce. Pour renseignements, s'adresser à M. Marcelin Renaud, Crêt-vaillant 116, Locle. 37-1

On demande de suite un jeune homme en qualité **d'apprenti graveur** d'ornement, ainsi qu'un **commissionnaire.** — S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL. 147-3

Apprentie. On demande de suite une apprentie faiseuse de débris. — S'adresser rue de la Demoiselle 17, au premier étage. 148-3

Assurances. Une grande Compagnie française demande des courtiers pour les assurances sur la vie et contre les accidents. — Ecrire à C. S. G., case 537, Chaux-de-Fonds. 150-3

Servante. On demande, pour les premiers jours de février, une bonne servante, parlant le français, sachant coudre et repasser. — S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL. 138-2

Apprentie. On demande de suite une apprentie polisseuse de boîtes or. — S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL. 119 1

Chambre. A louer, une belle chambre meublée, à 2 fenêtres, au soleil levant. — S'adresser rue de la Ronde 37, au 2me étage. 151-3

Chambre. A louer de suite, une chambre meublée, indépendante, au soleil levant. — S'adresser rue Léopold Robert 55, au troisième étage à gauche. 152-3

Chambre. A louer, à un monsieur d'ordre et travaillant dehors, une chambre meublée, au soleil, située près du nouveau Collège. — S'adresser rue de la Demoiselle 41, 2me étage. 158-3

A louer de suite ou pour St-Georges, un **petit logement** d'une chambre, cuisine et dépendances, à une ou deux personnes tranquilles et de toute moralité. – S'adresser rue de la Demoiselle 35, au deuxième étage. 97-1

On demande à louer, un **atelier** à proximité de la rue Neuve. — S'adresser au comptoir Couleru-Meuri, rue Neuve 9. 131-2

On demande à acheter, d'occasion, un **petit lit** pour enfant.

S'adresser rue St-Pierre 14, au premier étage. 116-1

A vendre deux établis, un renvoi, un tour à faire les ronds, une roue et une pile. — S'adresser rue des Terreaux 25, au plainpied. 157-3

Il a été oublié au Cercle Montagnard Samedi 12 courant, une **sortie de bal** en laine blanche. — La réclamer aux conditions d'usage au desservant du Cercle. 160-3

Perdu une **bâche d'omnibus,** dans la rue Léopold Robert. — La rapporter à l'hôtel du Lion d'Or, contre récompense. 127-1

Les amis et connaissances de Monsieur **Jean Bringolf,** décédé le 14 Janvier 1884, dans sa 45me année, après une courte maladie, qui auraient été involontairement oubliés dans la distribution des lettres de faire part, sont priés d'assister à son convoi funèbre qui aura lieu, **jeudi 17 janvier** 1884, à 1 heure après midi.

Domicile mortuaire : Rue de la Place d'armes 20. 152-1

Les membres de la Société de secours **La Schaffhousoise** sont priés d'assister, **jeudi 17 janvier** 1884, à 1 heure après midi, au convoi funèbre de Monsieur **Jean Bringolf,** leur secrétaire-caissier.

Domicile mortuaire : Rue de la Place d'armes 20. 154-1

Les membres de la Société de chant **La Concordia** sont priés d'assister, Jeudi 17 Janvier 1884, à 1 heure après midi, au convoi funèbre de Monsieur **Jean Bringolf,** leur collègue.

155--1 LE COMITÉ.

La **Société fraternelle de Prévoyance,** Section Chaux-de-Fonds, fait part à tous ses membres du décès de Monsieur **Jean Bringolf,** leur collègue. L'inhumation à laquelle ils sont priés d'assister, aura lieu Jeudi 17 Janvier 1884, à 1 heure après midi. — Domicile mortuaire : Rue de la Place d'armes 20.

Le présent avis tient lieu de faire part.

156-1 LE COMITÉ.